

Cet article de la marque **SOLUNA** a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un contrôle de qualité exigeant. HORNBAACH Baumarkt Luxemburg S.à.r.l, Brico-Déco-Jardin, 43, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (ci-après la garante) garantit la qualité des **stores bannes SOLUNA** conformément

1. DURÉE DE LA GARANTIE

La durée de la garantie est de 5 ans. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

La garantie pour les produits de la marque SOLUNA (stores bannes) s'applique exclusivement en cas de défaut de fabrication, de construction ou de défaut du matériel, à condition qu'ils aient été utilisés conformément aux dispositions et que le montage ait été effectué correctement selon les consignes et les normes en vigueur. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie ne s'applique pas aux dommages résultants des cas suivants

- d'une erreur de montage ou de raccordement
- d'une manipulation ou utilisation inappropriée
- d'un entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant
- d'une action violente
- d'une utilisation de pièces de rechange non originales
- de modifications inévitables de l'article dues à l'influence des intempéries et à une exposition directe aux rayons du soleil
- de plis, de marbrures, d'ondulations de la toile de store
- d'une utilisation commerciale

La garantie ne couvre pas non plus les dommages sur les pièces d'usure liés à une usure normale. La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

Pendant la période de garantie, la garante examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. En cas de garantie, la garante répare ou échange l'article à ses frais. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion de la garante. Si l'article est indisponible au moment où la garantie s'applique, la garante est autorisée à le remplacer par un produit similaire. L'article remplacé ou les pièces de cet article deviennent la propriété de la garante. Pendant la réparation, le client ne peut exiger d'article de remplacement.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne donnent pas droit à l'extension de la durée de garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie.

4. REVENDICATION DE LA GARANTIE

Veuillez vous adresser au magasin HORNBAACH le plus proche pour faire valoir la garantie.

Vous le trouverez sur www.hornbach.lu. Afin de convenir d'un envoi ou d'une inspection de l'article défectueux sur place et de son enlèvement, vous pouvez également contacter la garante par e-mail à l'adresse suivante : « service-bertrange@hornbach.com ».

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. DROITS GARANTIS PAR LA LOI

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.